



## **QUEL REMBOURSEMENT POUR LES SUTURES MENISCALES?**

L. FETIQUE<sup>1</sup>, C.LUANS<sup>2</sup>, T.GICQUEL<sup>2</sup>, V.GICQUEL<sup>2</sup>

terne en pharmacie, CHU Rennes ,2 : Pharmaciens hospitaliers, CHU Rennes, 3 : Chirurgien orthopédique , CHU Rennes

lilas.f@orang

1- Insertion de l'<u>aiguille</u> dans le ménisque, d'un côté de la déchirure.

> <u>1 Dispositif Médical (DM) est constitué des</u> <u>éléments soulignés en rouge</u>

3- Insertion de l'aiguille de l'autre côté de la déchirure.



2- Libération de la <u>1ère ancre</u> (par appui sur la gâchette ) puis retrait de l'aiguille.

4- Libération de la <u>2<sup>ème</sup> ancre</u> (par appui sur la gâchette). Elle est reliée à la 1<sup>ère</sup> par un <u>fil.</u>
Retrait de l'aiguille. Un <u>pousse nœud</u> permet de serrer la suture . Le fil libre est coupé par le <u>coupe fil</u>.

Remboursement : 3 DM par intervention et par genou Prix unitaire DM : 230 € TTC

## Objectif:

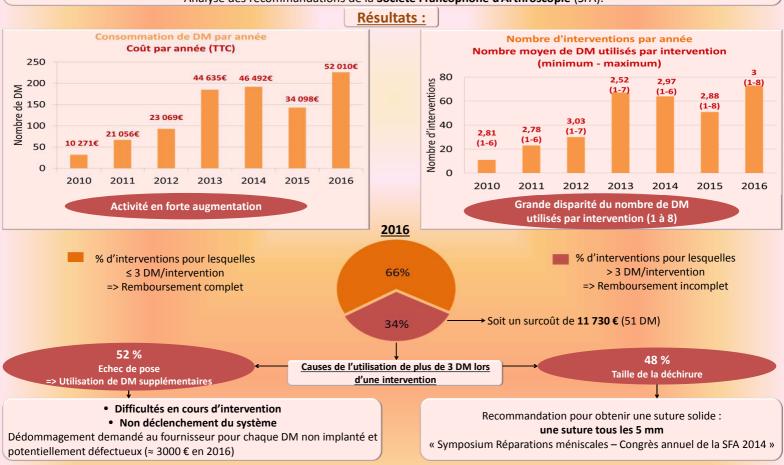
Evaluer la proportion d'interventions ne remplissant pas cette condition au remboursement (> 3 DM/intervention) et en expliquer les causes.

## Méthode:

Analyse des comptes rendus opératoires de 2010 à 2016.

Echange avec les chirurgiens sur les interventions où plus de 3 DM ont été utilisés .

Analyse des recommandations de la Société Francophone d'Arthroscopie (SFA).



## **Discussion-conclusion:**

L'utilisation de ces DM est en forte augmentation mais leur prise en charge ne couvre pas toujours leur coût. Le dialogue avec les chirurgiens nous a permis de distinguer 2 situations :

- les échecs de pose liés à la fragilité du matériel ou à des difficultés lors de l'intervention
- la nécessité de se conformer aux recommandations de la SFA qui sont en discordance avec le remboursement prévu.